

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Éducation.

Industrie.

Progrès.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. — (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, par an, en avance, 12 fr. 00
Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, par an, en avance, 12 fr. 00
Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, par an, en avance, 12 fr. 00

FRUX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 cts.
Six lignes et au-dessous, deuxième insertion, 20 cts.
Six lignes et au-dessous, troisième insertion, 15 cts.
Au-dessus par lignes, 10 cts.
Toute insertion subséquente, le quart du prix (à compter des lettres).

CHEMIN DE FER

Entre le Fleuve

ST. LAURENT ET LA MER ATLANTIQUE.

Le 17 de ce mois d'AOUT ayant été fixé comme le terme où il doit être déclaré du sort de cette grande et importante entreprise, il y aura,

LUNDI, LE 10 DU COURANT,

À UNE HEURE P. M.

SUR LE CHAMP DE MARS,

Une assemblée publique

A laquelle sont invités de se rendre tous les amis des améliorations et de la prospérité du pays. Les habitants de cette Province en général, du District de Montréal en particulier et notamment les Citoyens de la Cité de Montréal, ayant un intérêt vital au succès de cette grande et avantageuse entreprise, doivent se réunir avec empressement pour l'ouverture immédiate de cet important chemin, et les citoyens sont priés avec instance de se rendre à l'Assemblée afin de témoigner que les habitants de cette Province n'en croient pas à leurs voisins quand il s'agit de coopérer dans des mesures publiques et intimement liées aux avantages et aux intérêts généraux du pays.

- G. Moffat,
- Jno. Frothingham,
- John Young,
- George Dr. Harris,
- Dani Kinnear,
- A. Larocque,
- Ludger Duvernay,
- D. L. Macpherson,
- M. Samuel David,
- H. Taylor,
- J. G. Mackenzie,
- John Rose,
- R. S. M. Bouchette,
- W. C. Meredith,
- Jean Brunneau,
- John Glass,
- A. T. Galt,
- George Elder, Jur.
- Edmund Campbell,
- Chas. Savage,
- Joseph Sawyer,
- J. H. Joseph,
- J. A. Berthelot,
- Joseph H. Mead,
- Wm Smith,
- William Douglas,
- O. Favreau,
- A. Dubois,
- N. B. Desmarieau,
- P. Plamondon,
- N. Thériault,
- Casimir Arcout,
- J. B. Lacroix,
- C. E. Belle,
- J. H. Jolin,
- E. & V. Hudon,
- Pierre Judon,
- E. B. Dubert,
- Floury St. Jean,
- Jeanvier H. Terroux,
- Louis Simon,
- John Hanson,
- Edward Hale, M. P. P.,
- Samuel Brooks, M. P. P.,
- John Moore, R. N.,
- Wilder Peirc,
- David Terraner,
- John Torrance,
- J. B. Labadie,
- Octave Morrin,
- G. H. Dumont,
- T. B. Bourbonnière,
- W. Mil Hartley,
- Andrew Wicott,
- L. Kelleny,
- J. B. Biron,
- S. J. Bellevue,
- Robert Terrous,
- Serafino Giraldi,
- L. P. Boivin,
- W. B. Cummings,
- Jérôme Grenier,
- F. X. Brazeau,
- Mazime Lemry,
- Lewis Casady,
- R. Trudeau,
- Amable Prevost,
- F. Cinq Mars,
- F. Janotte,
- F. Laclair,
- J. P. Pelletier,
- D. B. Berna,
- Sabrevois DeBeury,
- Adot, J.

MONTRES, BIJOUTERIE, ARGENTERIE, ETC.

L. P. BOIVIN,

Le Sousigné vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment D'ARTICLES EN BIJOUTERIE, et autres parmi lesquels se trouvent :

- Montres en or émaillées pour Dames,
 - Montres de riches de Messieurs,
 - Chaînes-Gardes en or,
 - Chaînes-Courtes et Clefs en or,
 - Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or,
 - Lorgnettes Doubles en or et en acier, do Simples do
 - Epinglettes à canif, do topaz et émaillées,
 - Boucles d'Oreilles, nouveau goût,
 - Bagues de Dames et Mrs., en grande variété,
 - Écritoires (Ladies compartments), plumes en or et plumes en acier.
 - Fusils, Broches, Paniers Français, Portemanteaux et un assortiment de marchandises de goût et de fantaisie, Rasoirs de premier qualité, Canifs Ciseaux, etc., etc.
- UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité et par le *Eromanga* de Liverpool, une collection riche de meubles peintes en or et en argent de manufacture anglaise, etc., etc.
- Montréal, Juillet, 1846

SITUATION DEMANDEE.

LES personnes qui désireraient avoir une personne fournie de bonnes recommandations, soit dans un bureau de poste soit dans un greff, soit dans aucune autre office pourrout s'informer au bureau de la *Revue Canadienne*. Montréal 4 août 1846.

SALLE DES ODD FELLOWS.

GRANDE EXHIBITION DE PEINTURES

DE **R. WINTER,** DANS LE STYLE DAGUERRE OUVERTE TOUS LES SOIRS, et continuée jusqu'à avis ultérieur

1.—CATHÉDRALE DE MILAN.

2.—CRUCIFIEMENT.

3.—SAINT SEPULCHRE.

4.—FESTIN DE BALTAZAR.

Admission, 2s. 6d. Les postes seront ouvertes à sept heures et demie et le spectacle commencera à HUIT heures ET DEMIE précises. Exhibition pendant le jour MERCREDI et SAMEDI après midi, commençant à 3 heures P. M. Pour plus amples particularités, voir le Programme, Montréal, 23 Juillet 1846.



LIGNE DE STEAMERS

entre Montréal et Québec.

JUSQU'À avis ultérieur, le prix du Passage par les Steamers "MONTREAL", "QUEEN" et "LORD SYDENHAM" sera comme suit : Passagers de chambre (les repas compris) 10s 0d. Passagers d'avant 5s 6d. Le fret, suivant le Tarif. (JOHN TORRANCE et Cie. Agts. M. et G. Stearn. Bt. Co.

VOYAGE DE PLAISIR

À VARENNES,

TOUS LES DIMANCHES À UNE HEURE PRÉCISE. Le Steamer ST. LOUIS commencera ses voyages réguliers à Varennes, Dimanche prochain le 7 du courant, et continuera pendant la saison, tous les Dimanches en partant de Montréal à 1 heure P. M., et revenant de bonne heure dans l'après-midi. 6 juin.

TABLEAUX DE PRIX.

POUR ÊTRE TIRÉS AU SORT par 144 souscripteurs, à \$5 chaque aussitôt que la liste sera remplie. 25 SUPERBES TABLEAUX A L'HUILE, Représentant divers sujets, et dont plusieurs sont peints par les plus grands artistes, avec de beaux Cadres dorés, savoir : Vue de Loch Creeran et du château de Banladine Argyllshire; une belle vue de Clyde; une do de Perth, par D. O. Hill; le violoniste Aveugle; l'Empereur, par Karl Moore; la Sainte Famille; une vue de Marché; deux paysages en perspective, par Arthur, Bacchus et Ariane; Vaisseaux, Perspectives et figures; deux scènes d'intérieur, par Nicolai; un Religieux dans sa grotte; deux Paysages; un do, par De Vries; une Vieille femme, par Templeton; Moss Trooper, scène de Shakspeare; Portraits, etc. Le tout peut être examiné aux Chambres d'Encau du sousigné, rue St. François-Xavier. Les autres détails seront donnés dans les affiches. JAMES YOUNG. 28 juillet.

LIBRAIRIE CANADIENNE

DE **JOHN THOMPSON,** [Ci-devant associé de M. J. B. ROLLAND,] Rue St. Vincent, No. 19, ANCIENNE DEMEURE.

Le Sousigné, très-reconnaisant de l'encouragement que ses nombreux pratiques ont bien voulu lui accorder, a l'honneur de leur annoncer qu'il continue toujours sa LIBRAIRIE, IMPRIMERIE et RELIURE, et il ose se flatter par l'empressement qu'il mettra à les servir, l'exactitude et la ponctualité avec lesquelles il exécutera les ordres qui lui seront confiés, de continuer à mériter leur confiance et celle du public en général. Aussi pour répondre à l'encouragement qu'il a reçu de la vente des Livres à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, il vient d'en réduire les prix comme suit : Syllabaire des Ecoles Chrétienne, £ 2 6 Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien 0 15 0 Grammaire des Frères 0 12 0 Exercice Orthographique mis en rapport avec la Grammaire 0 17 6 Arithmétique des Frères 0 13 6 Géographie avec la carte 0 16 0 Instruction 0 15 0 Alphabet Double 0 2 0 Petit Catéchisme 0 2 0 Grammaire de L'Homme 0 6 0 Psautilier-David 0 11 0 Testament 0 16 0 " Anglais 0 14 0 Abrégé de l'Histoire Sainte, l'Histoire de France et de l'Histoire du Canada. 0 10 1 Montréal, 28 juillet 1846. 1s-2m.

APPRENTIS.

ON besoin à l'imprimerie de la *Revue Canadienne* DEUX APPRENTIS. On emploierait de préférence ceux qui auraient déjà travaillé et qui se trouveraient sans emploi. Montréal, 23 juil 1846.

O. BEAUCHEMIN, Relieur, informe ses amis et le public en général, qu'il a transporté son Atelier dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent, Montréal.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.—A dater du jour où sir Robert Peel a déroulé son plan financier devant la chambre des communes, il a été facile de prévoir que ce grand ministre ne garderait pas longtemps le pouvoir. Ce jour-là, en effet, sir Robert Peel a coupé en deux son propre parti. Se séparant du vieux parti tory, avec 112 fidèles, attachés quand même à ses idées et à sa destinée, il s'est avancé jusque dans le camp des whigs, et il a obligé ses anciens adversaires à lui donner leurs voix. Les whigs de lord John Russell et les tories de sir Robert Peel se sont coalisés pour faire passer la grande mesure du rappel des *corn-laws*. Mais une telle coalition ne pouvait subsister longtemps. Bien que les tories qui ont suivi la fortune de sir Robert Peel soient généralement des esprits éclairés et libéraux, il y a entre leurs principes et ceux des whigs des différences assez considérables, des différences telles, qu'une fusion complète entre cette fraction avancée du parti tory et la masse du parti whig est sinon impossible du moins fort difficile. Tôt ou tard donc les coalisés devaient se séparer, tôt ou tard une dissidence devait éclater entre les whigs et les tories libéraux.

Sans doute cette scission inévitable pouvait être ajournée; sir Robert Peel pouvait conserver pendant longtemps encore l'appui du parti whig; il suffisait pour cela que le ministre ne proposât aucune mesure qui pût être désapprouvée par ses alliés. Mais, en conservant le pouvoir à ce prix, sir Robert Peel se discréditait à la fois comme ministre et comme chef de parti. Il se discréditait comme ministre, car il subornait sa conduite à l'opinion des whigs; il se condamnait, lui chef du gouvernement, à prendre l'avis du chef de l'opposition, avant de proposer à la chambre aucun nouveau projet de loi; il abluquait entre les mains de lord John Russell; il devenait une sorte de marionnette gouvernementale dont le chef de l'opposition avait tenu les fils. Il ne se discréditait pas moins comme chef de parti, car il cessait d'avoir des doctrines, un système à lui; il cessait d'avoir des idées originales et une position indépendante; il se réduisait à n'être plus qu'un transfuge vulgaire passant avec quelques fidèles d'un parti à un autre.

Sir Robert Peel ne pouvait donc accepter longtemps le rôle de ministre *toléré* par le parti whig; il fallait à tout force qu'il prouvât à ses amis que sa politique n'avait pas cessé d'être une politique indépendante; il fallait qu'il prouvât à ses 112 fidèles qu'il ne voulait pas les annuler comme parti, qu'il ne voulait pas aller se confondre obscurément avec eux dans les rangs des whigs. Si le chef du cabinet avait hésité à donner une preuve d'indépendance à ses amis, s'il avait consenti à abdiquer de fait en faveur des whigs, il est permis d'affirmer que ses 112 fidèles se seraient à leur tour divisés; quelques-uns auraient suivi jusqu'au bout la fortune de leur chef, mais le plus grand nombre serait retourné au camp des tories plutôt que d'aller se perdre dans la foule de leurs anciens adversaires.

Voilà pourquoi sir Robert a remis à l'ordre du jour le *coercition-bill*, dont il n'était plus question depuis près de deux mois et demi. Le *coercition-bill* est une mesure qui lui appartient en propre, une mesure sur laquelle il se trouve en dissidence avec les whigs. On peut blâmer le choix de cette question si l'on ne considère que la question en elle-même: on ne saurait blâmer ce choix si l'on considère les exigences de la situation. Neus ne croyons pas non plus, à tout prendre, que sir Robert Peel se soit trop pressé d'établir nettement la ligne de démarcation qui le sépare des whigs.

Si les whigs jugeaient que le rejet du *coercition-bill*, aux communes, entraînerait le rejet du *corp-bill* à la chambre des lords, ils s'efforceraient inévitablement l'un à l'autre; ils feraient bon marché de leur opinion sur le *coercition-bill*, opinion à laquelle ils tiennent d'ailleurs fort peu, puisqu'ils ont été les premiers (en 1833) à provoquer des mesures coercitives à l'égard de l'Irlande; et ils donneraient leur appui au ministère pour sauver le bill des cercles auquel ils tiennent beaucoup. Mais, dans ce cas, tous les honneurs du revirement reviendraient à sir Robert Peel; les whigs subirait la loi du ministre tory, au lieu de lui imposer leur volonté.

Mais si, comme il est probable, les whigs jugent que le *corp-bill* ne peut plus désormais être compromis, et s'ils votent en conséquence contre le *coercition-bill*, le ministère, abandonné sur cette question par les vieux tories qui lui ont juré une haine mortelle, le ministère sera en minorité. Une crise ministérielle surgira alors, crise depuis longtemps prévue, et à la suite de laquelle les whigs comptent bien arriver au pouvoir.

Sir Robert Peel paraît, au reste, parfaitement convaincu de l'excellence de la position qu'il a prise, en proposant la deuxième lecture du *coercition-bill*, car jamais son langage aux communes n'a été plus ferme, on pourrait dire, plus hautain. Dans la séance du 12, il a accablé indifféremment de ses sarcasmes les whigs et les tories; aux uns et aux autres il a reproché non

sans raison leur inconsistance dans cette affaire; il a rappelé ironiquement aux whigs leur dureté passée à l'égard de l'Irlande et il leur a prouvé par des chiffres que rien ne pouvait motiver de leur part un changement d'opinion, au sujet de la police de l'Irlande.

Disons cependant que la démonstration n'a pas été tout-à-fait concluante. Si les whigs se sont trompés en 1833 sur les mesures qui convenaient à l'Irlande, peut-on leur reprocher d'avoir réparé leur erreur; peut-on leur reprocher d'avoir substitué à une politique impitoyable une politique humaine? Contre les ultra tories sir Robert Peel avait plus beau jeu. Ceux-ci, en effet, se sont décidés à rejeter le bill uniquement pour renverser le ministère. Aussi le ministre n'a-t-il pas ménagé leur philanthropie d'occasion, et s'est-il impitoyablement moqué de leurs soudaines sympathies à l'égard de l'Irlande. Bref, son succès a été complet. On peut succomber sans regret, quand on a enfoncé de pareil traits dans les flancs de ses adversaires.

Etats-Unis.

Le vote du tarif a produit une espèce de panique parmi les grands manufacturiers de l'Union, dont le désappointement a été d'autant plus vif qu'ils avaient été plus près du triomphe. Quelques Jérémies s'en vont criant aussi que leur bonno foi a été surprise, qu'ils avaient cru et que tout le pays avait cru avec eux que les droits ad valorem s'appliqueraient à la valeur des marchandises sur le marché américain et non sur le marché d'ou elles sont importées. Notre confrère le *Sun* déclare avoir partagé cette erreur. Mais rien dans le texte du bill ne peut la justifier à nos yeux; dès le principe nous avons compris qu'il s'agissait de la valeur étrangère et du prix indiqué sur la facture de l'importateur. Aucun doute n'était possible à cet égard. Mais les cris les plus bruyants ont été poussés dans la Pennsylvanie. Les journaux de cet Etat comparant M. Dallas, le président du Sénat, dont le vote a décidé du destin du bill, à tous les traitres de l'histoire grecque et romaine. Fils ingrat, il a plongé le poignard dans le sein de sa mère. Ces journaux annoncent qu'une foule de manufacturiers vont être obligés de fermer leurs portes. Mais ce sont là les exagérations du premier moment. Tout cela se calme avec le temps, car la protection accordée à l'industrie américaine est encore assez élevée, sur beaucoup d'articles, pour qu'elle puisse lutter avec avantage contre la concurrence étrangère. Un journal Pennsylvanien, plus sage que ses confrères, avoue que le plus grand mal est moins dans la diminution de la protection que dans l'instabilité et les changements incessants du code fiscal. Voilà qui est vrai. Les tarifs sont aux Etats-Unis, non pas des questions nationales, comme cela devrait être, mais des questions politiques. Il en résulte que leur solution varie avec la fortune des partis; il n'y a de sécurité que pour quatre années à peine, le temps que dure une présidence. Ce n'est point assez pour l'industrie, qui a besoin de stabilité plutôt que de tout autre chose. Le manufacturier, le négociant, homme de calcul, doivent avoir sur ce point complet, et ils l'ont, en définitive, bâti encore plus avantageusement sur une législation mauvaise, mais stable, que sur une bonne qui tremble constamment sous leurs pieds.

Un journal de Boston a fait un rapprochement historique assez bizarre, c'est que le tarif de 1824, et celui de 1828, et celui de 1842 n'ont tous été votés à une majorité de majorité, soit dans le sénat, soit dans la chambre, comme cela vient d'arriver au tarif de 1846. Il y a cependant erreur quant au tarif de 1842; les statistiques officielles de la chambre d'établissement qu'il a été voté par 105 voix contre 103. Cela fait une majorité de deux voix. Ce partage égal et constant des votes, en prouvant combien la victoire a toujours été disputée, explique la promptitude avec laquelle les vaincus ont toujours pris leur revanche aussitôt que le vent de la fortune a soufflé de leur côté.

Depuis le vote du tarif, le sénat a aux trois quart accompli une autre promesse de programme démocratique. Il a voté, la seconde lecture du bill de la sous-trésorerie avec quelques amendements, dont l'un oblige le secrétaire du trésor à publier tous les mois le tableau des dépenses existantes dans les différentes branches de la sous-trésorerie, et celui des bons ou traites du trésor émis pendant le même temps. Le second amendement porte que les créanciers du gouvernement ne pourront être payés en papier (bons ou traites) sans leur consentement. Le sénat refusé, à la majorité de 40 voix contre 12, au gouvernement l'autorisation de mettre en circulation des bons du trésor, afin d'empêcher les espèces métalliques de se porter dans le sud où les appelleront nécessairement les dépenses de la guerre contre le Mexique. MM. Allen et Benton ont fulminé l'anathème contre ce projet au régime des chiffons (bank rags), et il est assez curieux, comme rapprochement historique, que ce retour ait été proposé par une administration démocratique, héritière du vieux Jackson. L'ombre de ce dernier en aura frémi, et M. Bolk a dû entendre dans son sommeil une voix corruquée qui lui aura crié: *Tu quoque Brute!*

LES MORMONS.—Au moment où le colonel Kearney préparait son expédition pour Santa Fé, il fut obligé, ainsi que nous l'avons dit, d'envoyer lever un corps de volontaires pour compléter son contingent. En effet, cinq cents Mormons se sont enrôlés sous ses ordres pour un an. Volontairement l'empressement qu'ils avaient mis à répondre à son appel, le colonel Kearney a promis aux Mormons son appui en tant que possible, et il a commencé par leur faire accorder la permission de s'établir momentanément sur telle partie du territoire indien qu'ils voudraient. Ils ont choisi *Grand Island*, sur la rivière Platte, et ont commencé à s'y installer; probablement ils resteront là jusqu'au printemps prochain, et rallieront sur ce point tous les membres éparés de leur secte, pour émigrer ensuite définitivement.

LE DERNIER DES GROGNARDS.

La Comtesse d'Harleville

ou

LE MARGUILLIER.

—(Suite.)—

XXX.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCE.

Le bûcheron avait prophétisé juste. La comtesse d'Harleville, dès que sa fille fut mariée et son fils parti, recommença la vie vagabonde et excentrique qu'elle semblait avoir abandonnée depuis quelques temps; et, pour ne point avoir à subir les justes remontrances du grognard et de M. Gonet, elle quitta tout-à-fait le château de Monney; et, au moyen d'une transaction consentie entre elle et son gendre, avec les 100,000 francs environ qui lui revinrent encore, elle se mit à voyager. Bientôt on apprit que, éprise d'un jeune peintre, elle s'était dirigée vers l'Italie... Quelques mois après, sa fille recevait une lettre datée de Venise, dans laquelle madame d'Harleville s'applaudissait du parti qu'elle s'était crue, disait-elle, obligée de prendre. Elle annonçait en outre à madame Gonet, qu'elle avait l'intention de se fixer définitivement en Italie, dont le climat et les habitudes convenaient parfaitement à sa santé et à ses goûts. —Eh bien! mon cher M. Gonet, ne vous l'avais-je pas dit! demanda le grognard à l'ex-notaire, après avoir commenté la lettre de la comtesse; qui a bu, hélas, comme dit le proverbe. Voilà madame d'Harleville lancée au grand galop dans les aventures fantastiques, l'Italie est un cherchant pays, j'y ai traité mes quatre-vingt fois on ma vie, et j'y ai fait de beaux séjours; il n'y avait qu'une chose qui me chiffonnait, c'est que je n'y avais qu'un bleu.

—Comment l'entendez-vous, mon cher monsieur Bourguignon? demanda maître Gonet. —Oui, reprit le vieux soldat, tout est au bien dans cette contrée-là; y compris les petits et les gros poissons: le ciel est bleu, la mer est bleue, et toutes les femmes portent des robes bleues. Reste à savoir, ajouta le grognard, où les faits d'armes et les actions d'éclat, où la comtesse se gardera bien de faire figurer sur ses états de service, la conduisant: voilà la chose!

—A l'hôpital, parbleu! rébondit l'ex-notaire; car les 100,000 francs qu'elle a réalisés ne dureront pas éternellement, au train dont elle y va. L'âge viendra et, avec lui, disparaîtront les derniers écus. Alors la pauvre femme n'aura plus pour vivre que sa modique pension de veuve d'un officier supérieur. Grand Dieu, est-il possible! exclama le tabellion, voilà donc une femme qui aurait pu vivre heureuse et honorée, ici, au milieu de sa famille, de ses enfants et qui prend plaisir à fouler aux pieds tous les sentiments de la nature, qui court les grands chemins comme une aventurière et qui s'effuble, ridiculement du titre d'artiste pour mieux voiler ses faiblesses. J'avoue que j'ai cru un instant, lors de l'affaire de Golgorowski, qu'elle arriverait à récipiscence et qu'un franc retour sur elle-même viendrait effacer ses fautes passées; mais, bas!... j'ai été dupe de ses saintes promesses et de ses larmes de comédie.

—Monsieur Gonet, répliqua le grognard, la nature ne se change pas. J'ai lu quelque part, que la nature que l'on chasse par la porte rentre par la fenêtre. Oh! quand à moi, je n'ai jamais, ni coupé dans le pont, ni marché à l'hameçon; non jamais! au grand jamais! je l'ai toujours jugé exactement et c'est pour cela que j'avais employé le vert et le rec pour empêcher mon pauvre colonel de se marier avec elle. S'il m'avait écouté, il vivrait encore; mais, comme disait un lieutenant de chez nous, on ne peut pas fuir son malheur. Enfin, ce qu'il y a de consolant, c'est que ses enfants ne lui ressemblent pas plus qu'un éléphant à une fricassée de poulet.

—C'est vrai, mon cher monsieur Bourguignon, et j'en rends grâce au ciel. Ma bru est aussi douce, aussi franche, aussi économe que sa mère était altière, fautive et prodigue. Savez-vous qu'après tant, je ne suis pas fâché que madame d'Harleville ait eu la fantaisie de quitter tout-à-fait le pays. Quelques solides que soient les vertus d'une jeune femme, les mauvais exemples sont toujours pernicieux.

—Je suis très-satisfait aussi pour madame Blanche, que sa mère ait déserté avec armes et bagage, reprit le grognard; mais ne croyez pas, mon cher monsieur Gonet, que les exemples diaboliques de la comtesse puissent égaler l'épouse de votre fils. Mademoiselle de Saint-Angé avait bâti à pierre et à chaux, dans le cœur de cette fille-là. Jamais, ni elle ni son frère n'auraient quitté de l'œil l'alignement du devoir; c'est comme monsieur votre fils Théophile, voilà un travailleur; un homme solide; il peut se vanter, celui-là, d'être à colifourchon sur ses principes. Plus souvent qu'il tourne jamais, il s'écartera de sa ligne; mais les principes de son père, ça lui paiera les principes de son père.